

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036479

0036479  
003

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 05488

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENBOUHIA Mohamed

Date de naissance : 30/05/1966

Adresse : Am-T

Tél. : 06 61 61 87 89

Total des frais engagés : 100.742 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Hasnâa E. YOUSSEFI  
Médecin Généraliste  
Résidence Bni Wafé 1, Imm. 36 RDC  
Appt. N° 3 Bourguiba - Casablanca  
Tél. 05 22 71 84 83

Date de consultation : 17/12/2022

Nom et prénom du malade : Jeannabelline Fajla Age: 55

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète, HTA, Néphropathie, Maladie de

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : Diabète / HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 23/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/12/22	9+10h 16h au		1100,00	Dr. Bouchra TAOUDI N° 3022118498 Coopérative Ach-Charaf, Généraliste, Dr. Bouchra TAOUDI Hay Inara Haddaouia Casablanca Tél.: 05 22 21 64 09

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ACH-CHARAF Dr. Bouchra TAOUDI Coopérative Ach-Charaf N° DM2 Hay Inara Haddaouia Casablanca Tél.: 05 22 21 64 09	17/12/22	Dr. Bouchra TAOUDI Coopérative Ach-Charaf N° DM2 Hay Inara Haddaouia Casablanca Tél.: 05 22 21 64 09

1334,40

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Montants des soins
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Hasnâa EL YOUSSEFI

## Médecine Générale

D.U. Gynécologie Médicale de L'ULP de Strasbourg  
 D.U. Diabétologie de l'UM 1 de Montpellier  
 D.U. Diététique Médicale de L'UM 1 de Montpellier  
 D.U. d'Echographie Générale

الدكتورة حسناء اليوسفي

الطب العام

شهادة جامعية في طب النساء من جامعة ستراسبورغ  
 شهادة جامعية في داء السكري من جامعة مونبولي  
 شهادة جامعية في التغذية الطبية من جامعة مونبولي  
 شهادة جامعية في الفحص بالصدى

Casablanca, le : 17.12.22

Ms. Jean Abdellatif Laâla

60,10 1/4 Emphyka 50 mg 4p  
 (S.V.)  
 23,00 2/4 Alor 2 50 mg 4p  
 (Sortie de 27)  
 144,50 \* 2 = 289,00 20 mg 4p (Sortie de 28)  
 (N2)  
 237,00 4/4 Cetodiam 5/10 4p 3 mois  
 (S.V.)  
 78,70 5/4 Diabulicose 60 mg 4p 3 mois  
 (S.V.)  
 25,10 6/4 Dratilia 10 mg 4p 3 mois  
 (S.V.)

Dr. Hasnâa EL YOUSSEFI  
 Médecin Général  
 Résidence Diar Wafâa, Imm 36, Rez de Chaussée, App. N°3 Bournazel - Casablanca - Tél : 05 22 71 84 83

97,60  
 70/ Nocor 20mg SP  
 S.V  
 30,70  
 80/ Dauligic 75mg sucre  
 tpy pl 3 mois  
 419,00  
 94/ Polaxiga 10mg SP  
 3.V  
 S.V  
 47,80  
 104/ Delsel SP  
 S.V  
 13,20 x 2 = 26,40  
 114/ Algic 12 SP  
 tpy 23h  
 S.V  
 1334,40

PHARMACIE ACH-CHARAF  
 Dr. Bouchra TAQUI  
 Coopérative Ac-charaf, N° DM2  
 Hay Inera, Haddaoua - CASA  
 Tel : 05 22 21 64 09

Dr. Hashaa El YOUSSEFI  
 Généraliste  
 Médecin généraliste  
 Présidence de la famille  
 App. N° 3522 21 84  
 Tel. 05 22 21 84  
 KARDEGIC 75MG  
 SACHETS B30  
 P.P.V : 30DH70  
 LOT : 226007  
 PER. DE 2024

6 118000 061847

Epyca® 50 mg

Pregabalin

14 gélules

PPV : 60DH10

PROMOPHARM S.A

6 118001 260683

LOT : 210425  
 UT AV : 03/2024  
 PPV : 23,00DH

47,80

LOT 224407  
 EXP 06/25  
 PPV 13DH20

الحمد

25,10

144,50

144,50

13,90

Maphar  
 Bd Alkemia N° 6, QL.  
 Sidi Bernoussi, Casablanca  
 Forxiga 10 mg cp pell b28  
 P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

78,70

237,60

97,60

PPV :  
 EXP :  
 Lot N° :

**Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit**

**Nom et prénom :**

*Ben Youssoufia Mouna*

**Matricule :**

*05488*

**N° CIN :**

*60416441*

**Adresse :**

*Rue de Achraf 1000 822 D apt 6 Anfa Casablanca*

**Bénéficiaire de soins :**  Adhérent

Conjoint

Enfant

*Dr. Hasnâa EL YOUSSEFI*

Médecin Généraliste  
Résidence Dilar Walâa Imm. 36 RDC  
Appt. N° 3 Bourguiba - Casablanca  
Tél: 05 22 71 84 83

**Spécialité :**

*Onco-hématologie*

**N° ICE :**

**N° INPE :** *091178731*

**Certifie que Mlle, Mme, M. :**

*Jamaleddine Laïla*

**Nécessitant un traitement d'une durée :**

< 3 mois

Entre 3 et 6 mois

A vie

**Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :**

*- HTA  
- Diabète.  
- Dyslipidémie*

**Dont ci-joint ordonnance :**

**Traitements prescrits :**

*1/ Cozaar 5/10 CP = 1p/1j  
2/ D'amexon 600 CP = 1p/1j  
3/ Droxidopa CP 1g CP = 1p/1j*

*4/ Dardifect 500 mg  
2x1  
5/ Nicoflog 40 mg  
6/ Perleptac 1p/1j*

**Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables**

**Fait à :** *Casablanca le 17/12/2022*

**Cachet et signature du médecin traitant :**

**Dr. Hasnâa EL YOUSSEFI**  
Médecin Généraliste  
Résidence Dilar Walâa Imm. 36 RDC  
Appt. N° 3 Bourguiba - Casablanca  
Tél: 05 22 71 84 83

\*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées

